

## SYNDICAT MIXTE « OISE TRES HAUT DEBIT » COMPTE RENDU

### Séance du Comité syndical du 07 novembre 2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

1

Date de la convocation

29 octobre 2018

#### ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 3 OCTOBRE 2018
2. DEMANDE D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL DU 1ER DEGRE DES HAUTS DE FRANCE
3. QUESTIONS DIVERSES

Présents avec voix délibérative (s) :

**DEPARTEMENT DE L'OISE :**

Charles LOCQUET et Christophe DIETRICH.

**MEMBRES DE DROIT :**

**COMMUNES :**

Gilles LAVEUR (BONNEUIL-EN-VALOIS), Pascal FAYOLLE (CREPY-EN-VALOIS), Jérôme PEAUCELLE (ESPAUBOURG), Alain MAGNOUX (LA CHAPELLE-AUX-POTS), Jean-Pierre BLANCFENE (LA CHAPELLE-AUX-POTS), Michel ISAMBART (LABOSSE), Jean-Michel DUDA (LE VAUMAIN), Jean-Pierre ROUILLON (LE VAUROUX), Jean-René PRUVOT (MAREST-SUR-MATZ), Jean-Guy LETOFFE (RIBECOURT-DRESLINCOURT), Henri BABIAUD (ROCQUEMONT), Michel DUPONT (ROSOY-EN-MULTIEN), Renaud PRADENC (SAINT-LEU-D'ESSERENT), Philippe PIAU (VARINFROY) et Claude MAILLARD (VILLERS-SAINT-BARTHELEMY).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :**

Gérard DOUVILLE (HAUTE-EPINE), Christine ORTEGAT (LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL), Thierry GILLES (LA NEUVILLE-VAULT), Eric FRONTICE (LOUEUSE), Patrice PEYROUNET (SULLY) et Philippe FOURNOT (VILLERS-SUR-BONNIERES).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES :**

Françoise COUBARD (HEMEVILLERS) .

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE :**

Didier BRICHE (GOUVIEUX) et Jean-Pierre LEMAISTRE (PLAILLY).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISE PICARDE :**

Dominique DUFRESNES (ANSAUVILLERS), Bernard PELOU (BACOUËL), Hervé BOEYAERT (BONNEUIL-LES-EAUX), Sylvain LE HEURT (BUCAMPS), Eric TRIBOUT (CATHEUX), Jacques TAVEAU (CHEPOIX), Eric TOURAIN (CORMEILLES), Didier CORNET (FONTAINE-BONNELEAU), Jean-Pierre NIGRO (LA NEUVILLE-SAINT-PIERRE), Mathieu BOUREUX (LE GALLET), Patrick GUIBON (MONTREUIL-SUR-BRECHE), Jean-Paul GRIS (MORY-MONTCRUX) et Jean-Marie BERLY (OURSSEL-MAISON).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE :**

Marinette CAROLE (BAZICOURT), Jean-Marie ROBERT (SACY-LE-PETIT), Michel COLLETTE (SAINT-MARTIN-LONGUEAU) et Robert LAHAYE (VERNEUIL-EN-HALATTE).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS :**

Martine CONTY (ANDEVILLE), Valéry BEAUVISAGE (BEAUMONT-LES-NONAINS), Sandrine LE CORRE (BORNEL), Luc SOENEN (CORBEIL-CERF), Christiane VIGNOLI (FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL), Hugues DE LEON (MERU) et Laurent MERMET (VALDAMPIERRE).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS :**

Alain CARON (AGNETZ), Nathalie BONICKI (FOUILLEUSE), Etienne DARDANT (LAMECOURT), Jean-Marc BOURGEOIS (MOUY) et Catherine SEREIN-BODCHON (NOINTEL).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS :**

Yves NEMBRINI (LIANCOURT) et Dominique DELION (RANTIGNY).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES :**

Elisabeth DUMONT (CUVILLY) et Jean-Pierre VRANCKEN (MONCHY-HUMIERES).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS :**

David BANTIGNY (FLAVY-LE-MELDEUX).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD :**

Joël DUMONT (FOURNIVAL).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE :**

Sophie LEVESQUE (BOUBIERS), Francis PAULIAN (FLEURY), Sylvain LE CHATTON (LIANCOURT-SAINT-PIERRE), Serge STEINMAYER (LOCONVILLE), Loïc TAILLEBREST (MONTAGNY-EN-VEXIN) et Laurent DESMELIERS (TRIE-CHATEAU).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE :**

Jean-Marie NIGAY (ERCUIS), Michèle BRICHEZ (HONDAINVILLE), Michel LE TALLEC (LE COUDRAY-SUR-THELLE) et Alain ARNOLD (MONTREUIL-SUR-THERAIN).

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS :**

Sylvain FRENOY (HAUDIVILLERS), Marie-Claude DEVILLERS (LAFRAYE), Erick MULLOT (LUCHY) et Didier LEBESGUE (MUIDORGE).

**Membres associés avec voix consultative :**

ADICO : Jean-Pierre LEMAISTRE.

**Représentés : (pouvoirs)**

**DEPARTEMENT DE L'OISE :**

Patrice FONTAINE, Conseiller départemental donne pouvoir à Christophe DIETRICH, Conseiller départemental.

**Membres associés avec voix consultative :**

Olivier FERREIRA, Président du SEZEO donne pouvoir à Gilles LAVEUR délégué titulaire de la commune de BONNEUIL-LES-EAUX.

Eric DE-VALROGER, Président du SDIS donne pouvoir à Sophie LEVESQUE déléguée titulaire de la commune de BOUBIERS.

Philippe COURTIER, Président de l'UTC donne pouvoir à Gilles LAVEUR délégué titulaire de la commune de BONNEUIL-LES-EAUX.

### **COMMUNES :**

Annie GENERMONT déléguée titulaire de la commune de CHEVINCOURT donne pouvoir à Jean-Pierre VRANCKEN délégué titulaire de la commune de MONCHY-HUMIERES ;  
Jean-Michel DARSONVILLE délégué titulaire de la commune de CRAMOISY donne pouvoir à Etienne DARDANT délégué titulaire de la commune de LAMECOURT ;  
Stéphane PETERS délégué titulaire de la commune de FRESNOY-LE-LUAT donne pouvoir à Jean-Pierre LEMAISTRE délégué titulaire de la commune de PLAILLY ;  
Alain POITEVIN délégué titulaire de la commune de MAREUIL SUR OURCQ donne pouvoir à Patrice PEYROUNET délégué titulaire de la commune de SULLY ;  
Jean-Paul DOUET délégué titulaire de la commune de MONTAGNY-SAINTE-FELICITE donne pouvoir à Laurent DESMELIERS délégué titulaire de la commune de TRIE-CHÂTEAU ;  
Hubert BRIATTE délégué titulaire de la commune de MORIENVAL donne pouvoir à Robert LAHAYE délégué titulaire de la commune de VERNEUIL-EN-HALATTE ;  
Martine LOBIN déléguée titulaire de la commune de TRUMILLY donne pouvoir à Pascal FAYOLLE délégué titulaire de la commune de CREPY-EN-VALOIS ;  
Guy SALAÜN délégué titulaire de la commune de VERSIGNY donne pouvoir à Charles LOCQUET Président du SMOTHD ;  
Thierry TAVERNIER délégué titulaire de la commune de VILLERS-SAINT-GENEST donne pouvoir à Elisabeth DUMONT déléguée titulaire de la commune de CUVILLY.

### **AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE**

Alain DRICOURT délégué titulaire de la commune de BETHISY-SAINT-MARTIN donne pouvoir à Michèle BRICHEZ déléguée titulaire de la commune de HONDAINVILLE ;  
Jean-Pierre DESMOULINS délégué titulaire de la commune de SAINTINES donne pouvoir à Jean-Marie NIGAY délégué titulaire de la commune de ERCUIS.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :**

Guy MASSON délégué titulaire de la commune de BEAUDEDUIT donne pouvoir à Sophie LEVESQUE déléguée titulaire de la commune de BOUBIERS ;  
Etienne CAUX délégué titulaire de la commune de BROMBOS donne pouvoir à Christophe DIETRICH Conseiller départemental ;  
Béatrice BELLiard déléguée titulaire de la commune de ESCAMES donne pouvoir à Pascal FAYOLLE délégué titulaire de la commune de CREPY-EN-VALOIS ;  
Gaëtane COUSSEMENT déléguée titulaire de la commune de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY donne pouvoir à Jean-Guy LETOFFE délégué titulaire de la commune de RIBECOURT-DRESLINCOURT ;  
François DUMARS délégué titulaire de la commune de SONGEONS donne pouvoir à Elisabeth DUMONT déléguée titulaire de la commune de CUVILLY.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES :**

Hervé COSME délégué titulaire de la commune de CHEVRIERES donne pouvoir à Françoise COUBARD déléguée titulaire de la commune de HEMEVILLERS ;  
Daniel HIBERTY délégué titulaire de la commune de HOUDANCOURT donne pouvoir à Jean-Guy LETOFFE délégué titulaire de la commune de RIBECOURT-DRESLINCOURT ;  
Stanislas BARTHELEMY délégué titulaire de la commune de LONGUEIL-SAINTE-MARIE donne pouvoir à Patrice PEYROUNET délégué titulaire de la commune de SULLY ;  
Sophie MERCIER déléguée titulaire de la commune de REMY donne pouvoir à Jean-Marie NIGAY délégué titulaire de la commune de ERCUIS.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISE PICARDE :**

Brigitte FLAMENT déléguée titulaire de la commune de CHOQUEUSE-LES-BENARDS donne pouvoir à Eric TRIBOUT délégué titulaire de la commune de CATHEUX.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES DE L'OISE :**

Daniel GUEGUEN délégué titulaire de la commune de BERNEUIL-SUR-AISNE donne pouvoir à Michèle BRICHEZ déléguée titulaire de la commune de HONDAINVILLE ;  
Jean-Claude CORMONT délégué titulaire de la commune de COULOISY donne pouvoir à Eric TRIBOUT délégué titulaire de la commune de CATHEUX ;  
Michèle BOURBIER déléguée titulaire de la commune de PIERREFONDS donne pouvoir à Christiane VIGNOLI déléguée titulaire de la commune de FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS :**

Christophe BRIOT délégué titulaire de la commune de BREUIL-LE-SEC donne pouvoir à Didier BRICHE délégué titulaire de la commune de GOUVIEUX ;  
Jean-Pierre BLOT délégué titulaire de la commune de CAMBRONNE-LES-CLERMONT donne pouvoir à Sylvain LE HEURT délégué titulaire de la commune de BUCAMPS ;  
Myriam DECUIGNIERE déléguée titulaire de la commune de MAIMBEVILLE donne pouvoir à Etienne DARDANT délégué titulaire de la commune de LAMECOURT.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES :**

Pierre LITTY délégué titulaire de la commune de BRAISNES-SUR-ARONDE donne pouvoir à Jean-Pierre VRANCKEN délégué titulaire de la commune de MONCHY-HUMIERES ;  
Jean-Claude GOUT délégué suppléant de la commune de FRESNIERES donne pouvoir à Eric TOURAIN délégué titulaire de la commune de CORMEILLES ;  
Michel GUIBERT délégué titulaire de la commune de GIRAUMONT donne pouvoir à Dominique DELION délégué titulaire de la commune de RANTIGNY ;  
Yves FLON délégué titulaire de la commune de HAINVILLERS donne pouvoir à Dominique DELION délégué titulaire de la commune de RANTIGNY ;  
Sophie LEROUX déléguée suppléante de la commune de LASSIGNY donne pouvoir à Michel DUPONT délégué titulaire de la commune de ROSOY-EN-MULTIEN ;  
Francis CORMIER délégué titulaire de la commune de ORVILLERS-SOREL donne pouvoir à Christiane VIGNOLI déléguée titulaire de la commune de FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL ;  
Jean-Louis BOITIEUX délégué suppléant de la commune de VILLERS-SUR-COUDUN donne pouvoir à Marinette CAROLE déléguée titulaire de la commune de BAZICOURT.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS :**

Christophe DOISY délégué titulaire de la commune de FRENICHES donne pouvoir à Eric TOURAIN délégué titulaire de la commune de CORMEILLES ;  
Andrée BERTON déléguée titulaire de la commune de FRETOY-LE-CHATEAU donne pouvoir à Jean-Pierre LEMAISTRE délégué titulaire de la commune de PLAILLY ;  
Didier WATTIAUX délégué titulaire de la commune de LARBROYE donne pouvoir à Michel DUPONT délégué titulaire de la commune de ROSOY-EN-MULTIEN ;  
Michel KUBLER délégué titulaire de la commune de LE PLESSIS-PATTE-D'OIE donne pouvoir à Jean-Marie ROBERT délégué titulaire de la commune de SACY-LE-PETIT ;  
Virginie ZORELLE déléguée titulaire de la commune de PONT-L'EVEQUE donne pouvoir à Didier CORNET délégué titulaire de la commune de FONTAINE-BONNELEAU ;  
Yves BUTIN délégué titulaire de la commune de VILLESELVE donne pouvoir à Marinette CAROLE déléguée titulaire de la commune de BAZICOURT.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE :**

Pascal ROSAY délégué titulaire de la commune de BOUCONVILLERS donne pouvoir à Serge STEINMAYER délégué titulaire de la commune de LOCONVILLE ;  
Didier GOUGIBUS délégué titulaire de la commune de CHAMBORS donne pouvoir à Sylvain LE HEURT délégué titulaire de la commune de BUCAMPS ;  
Georges LAUDE délégué suppléant de la commune de ENENCOURT-LE-SEC donne pouvoir à Charles LOCQUET Président du SMOTHD ;  
William BLANCHET délégué titulaire de la commune de MONNEVILLE donne pouvoir à Laurent DESMELIERS délégué titulaire de la commune de TRIE-CHÂTEAU.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE :**

Daniel FROMENT délégué titulaire de la commune de MONTLOGNON donne pouvoir à Robert LAHAYE délégué titulaire de la commune de VERNEUIL-EN-HALATTE.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE :**

Robert JOYOT délégué titulaire de la commune de PONCHON donne pouvoir à Didier CORNET délégué titulaire de la commune de FONTAINE-BONNELEAU.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS :**

Frédéric GAMBLIN délégué titulaire de la commune de LAVERSINES donne pouvoir à Jean-Marie ROBERT délégué titulaire de la commune de SACY-LE-PETIT.

**Présents sans voix délibérative :**

Max CAGNARD (CROISSY-SUR-CELLE), Paulette GRUET (LA CHAPELLE-AUX-POTS) et Mickael DUVAL.

L'an deux mille dix-huit et le **07 novembre à 18h30**, le Comité syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'hémicycle du Conseil départemental de l'Oise, sous la présidence de Monsieur Charles LOCQUET. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Michèle BRICHEZ a été nommée secrétaire de séance.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 03 OCTOBRE 2018**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 30 juin 2013 et modifié par délibérations des 24 septembre 2015 et 30 juin 2016,

**Vu** le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 03 octobre 2018,

Les membres du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit sont invités à approuver le procès-verbal de la séance du 13 juin 2018, conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement intérieur,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**APPROUVE, à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 03 octobre 2018.

## 2. DEMANDE D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL DU 1ER DEGRE DES HAUTS DE FRANCE

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit ;

**Vu** le Code de l'Éducation ;

**Vu** les dispositions de la loi pour la refondation de l'École de la République du 08 juillet 2013 confiant aux collectivités, aux côtés de l'État, une responsabilité qui est essentielle au bon fonctionnement et au développement du numérique éducatif des établissements scolaires ;

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment ses articles 28 et 101 ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés par délibération du 21 septembre 2017, et en particulier l'article 2.2.1 « compétences optionnelles » ;

**Considérant** que depuis plusieurs années les départements de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme déploient des solutions d'environnement numérique de travail distinctes à destination des collégiens ;

**Considérant** que la stratégie de convergence mise en place pour les Espaces Numériques de Travail des Hauts de France a pour objectif de construire un environnement numérique cohérent du 1<sup>er</sup> au 2<sup>nd</sup> degré avec un déploiement à compter de la rentrée 2019, afin de permettre l'accompagnement des élèves tout au long de leur parcours scolaire, permettant :

- d'offrir un service numérique innovant et structurant,
- d'assurer la cohérence et l'homogénéité territoriale,
- de bénéficier d'économie d'échelle et de maintenance,
- de disposer d'un accompagnement aux usages optimisé et mutualisé,
- de proposer une assistance mutualisée et centralisée,
- de prendre en compte le continuum 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré,
- d'ouvrir ce nouvel ENT sur l'ensemble du territoire à la rentrée scolaire 2019,

et qui serait porté par un groupement de commandes, agissant en maîtrise d'ouvrage (MOA), en associant la Région, les départements des Hauts de France, les Académies de Lille et d'Amiens et la DRAAF pour l'enseignement agricole ;

**Considérant** que le déploiement d'un ENT 1<sup>er</sup> degré implique l'intervention d'une instance chargée d'intervenir auprès des administrations communales et plus particulièrement des territoires ruraux pour que chaque école puisse être raccordée au réseau internet à très haut débit et dispose des équipements informatiques nécessaires pour que l'ENT :

- s'intègre dans un projet pédagogique d'école,
- permette aux parents d'accéder aux informations relatives à la scolarité de leur enfant,
- facilite les échanges avec le collège entre enseignants mais aussi entre les élèves,
- développe le travail collaboratif entre enseignants mais aussi entre les élèves,

**Vu** la décision de la commission permanente du Conseil Départemental de l'Oise n° IV-03 du 11 juin 2018 portant sur l'adhésion au groupement de commandes pour la mise en œuvre, la maintenance et l'hébergement d'un environnement numérique de travail sur le territoire régional des Hauts de France ;

**Considérant** qu'en conséquence aucune difficulté ne subsiste pour la continuité de l'ENT du second degré oisien, mais que la multiplicité des interlocuteurs à l'échelle communale nécessite une représentation spécifique pour adhérer au groupement de commandes ;

**Considérant** que chaque département des Hauts de France s'est rapproché de son exécutif pour identifier à l'échelle de son territoire l'intermédiaire souhaité pour le 1<sup>er</sup> degré ;

**Considérant** que le syndicat dispose au titre de l'article 2.2.1 d'une compétence optionnelle en matière de développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que des administrés ;

**Considérant** que Oise THD dispose de la compétence nécessaire au déploiement d'un ENT 1<sup>er</sup> degré au bénéfice des communes, en facilitant son accès et en soutenant le développement du numérique sur l'ensemble du territoire départemental ;

**Considérant** que pour le 1<sup>er</sup> degré une solution ENT est déjà mise en place sur le bassin minier Nord et Pas-de-Calais ainsi que sur le département de la Somme via le syndicat mixte Somme Numérique ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité,** d'adhérer au groupement de commandes régional constitué pour la mise en œuvre, la maintenance et l'hébergement d'un environnement numérique de travail sur le territoire de l'Oise pour les élèves du premier degré dans le cadre de la convention annexée à la présente délibération ;

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous actes et documents se rapportant à cette procédure pour le compte du syndicat.



**3. QUESTIONS DIVERSES**

*La séance est levée à 19 heures 11.*

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme*

9

*Charles LOCQUET  
Président du SMOTHD,  
Conseiller Départemental de l'Oise*